

---

Renvoi au comité des Domaines nationaux de la lettre des administrateurs du district de Marseille (Bouches-du-Rhône) qui informent de la vente avantageuse des biens nationaux, lors de la séance du 20 fructidor an II (6 septembre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité des Domaines nationaux de la lettre des administrateurs du district de Marseille (Bouches-du-Rhône) qui informent de la vente avantageuse des biens nationaux, lors de la séance du 20 fructidor an II (6 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVI - Du 10 fructidor au 22 fructidor an II (27 août au 8 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1990. p. 299;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1990\\_num\\_96\\_1\\_15554\\_t1\\_0299\\_0000\\_4](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1990_num_96_1_15554_t1_0299_0000_4)

---

Fichier pdf généré le 14/01/2020

Considérant que le zèle de cette commune mérite d'être connu; et qu'à son imitation, les autres communes du département s'empres-  
ront de seconder ce projet civique de la  
construction d'un vaisseau de guerre.

ARRÊTE, qu'extrait de l'arrêté du conseil  
général de la commune de Lourdes, portant  
offre de trente pieds de chêne, au choix, dans  
la forêt de Subercarrere, sera,

1) transcrit sur le registre de l'administra-  
tion, avec mention civique.

2) Envoyé à toutes les communes, proclamé  
dans chacune d'elles, le premier jour de décade  
qui suivra la réception.

3) Envoyé à la Convention nationale.

EXTRAIT du présent arrêté sera aussi envoyé  
au conseil général de la commune de Lourdes :  
Suit la teneur de ladite délibération.

EXTRAIT du registre de délibérations du  
conseil général de la commune de Lourdes.

Séance publique et révolutionnaire du 17  
thermidor, 2<sup>e</sup> année républicaine.

Présens, les citoyens DUFO, *maire*; PIATO,  
BORDANAVE, LAVIGNE, ABADIE, CACHON, PAILHAS-  
SON, *officiers municipaux*; CAUBOTTE, *agent na-*  
*tional*.

Ensemble les citoyens NORMAND aîné, LA-  
FITTE fils, LESPIAU, CAZAU, BERNARD, FRANCES,  
*notables*.

Le citoyen que la municipalité avait commis,  
pour se rendre auprès du Département, et  
l'inviter à vouloir mettre toute l'activité possible  
à faire la réponse à la Commission des travaux  
publics, pour la mettre à portée de statuer  
définitivement sur la demande formée par la  
commune de Lourdes, relativement à la  
confection de la chaussée qui doit être faite à  
l'entrée de la commune, sur la route de Lourdes  
à Tarbes, a dit; que l'administration du Dépar-  
tement lui ayant donné à entendre qu'elle  
desiroit faire construire un vaisseau pour com-  
battre sur les mers les tyrans coalisés, et  
augmenter par ce moyen les forces de la Répu-  
blique, à qui elle se proposoit de l'offrir, il  
croyait qu'il seroit à propos que la commune de  
Lourdes qui n'a jamais été des dernières à faire  
des sacrifices, quand il s'est agi du salut de la  
Patrie, offrit de son côté de contribuer de ses  
foibles ressources à la confection de ce vais-  
seau.

L'assemblée considérant qu'elle ne sauroit  
faire un meilleur ni plus digne emploi du bois  
qu'elle possède qu'en le faisant servir à la  
confection pour une partie du vaisseau à  
construire.

Considérant que chacune des communes du  
Département se feroit un plaisir et un devoir  
même de contribuer à concurrence de leurs  
facultés respectives à la confection de ce vais-  
seau.

L'agent national entendu :

ARRÊTE, que trente pieds de chêne au choix,  
sont d'hors et déjà mis à la disposition du  
Département par la commune de Lourdes, et  
que ces arbres seront pris dans la forêt de  
Subercarrere, pour servir à être employés à la  
confection du vaisseau dont s'agit :

Arrête encore que l'administration demeure  
d'hors et déjà invitée d'accepter l'offrande faite

par la commune de Lourdes; et qu'à ces fins,  
extrait du présent lui sera envoyé à la diligence  
de l'agent national.

*Collationné sur le registre, par nous maire et  
secrétaire-greffier de la commune de Lourdes;*  
DUFFO, *maire*; GARDEY, *secrétaire-greffier*, *signés*.

*Collationné sur le registre, par nous président  
et chef de bureau du département des Hautes-*  
*Pyrénées.*

LAIRLE, *pour le président*.

MIQUEU, *chef de bureau*.

(*Signé de VERDOT pour le président*).

## 28

Les administrateurs du district de Mar-  
seille [département des Bouches-du-Rhône]  
font passer l'état des biens nationaux qu'ils  
ont vendus dans le courant du mois de  
thermidor; ils observent que le premier  
objet, qui avoit été estimé 31 407 L 13 s 4 d. a  
été adjugé 41 500 L.

Renvoyé au comité des Domaines natio-  
naux (58).

## 29

Le citoyen Servant, juge de paix de la  
commune de Salins, district d'Arbois, départe-  
ment du Jura, adresse à la Convention  
nationale une ode patriotique, de sa compo-  
sition, à la gloire des héros républicains qui  
montoient le vaisseau *Le Vengeur*, et sur  
l'infame conspiration du traître Robespierre  
et ses complices.

Mention honorable de l'hommage, renvoi  
au comité d'Instruction publique (59).

## 30

Les administrateurs du département du  
Loiret envoient une invitation qu'ils vien-  
nent d'adresser à leurs concitoyens, pour les  
engager à imiter le généreux exemple que  
plusieurs départements ont donné, de  
contribuer par des offrandes civiques, à  
l'augmentation de la marine française.

Insertion au bulletin, renvoi au comité de  
Salut public (60).

## 31

La société populaire de Gramat, départe-  
ment du Lot, félicite la Convention nationale  
d'avoir terrassé le traître Robespierre et les  
infames complices, l'invite à rester à son

(58) P.-V., XLV, 103. *Bull.*, 23 fruct. (suppl.).

(59) P.-V., XLV, 103. *Bull.*, 21 fruct. (suppl.).

(60) P.-V., XLV, 103-104. *Bull.*, 21 fruct. (suppl.).